

*Conformément aux dispositions de la loi NOTRe 2015-951 du 7 août 2015
Relative à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales
Le compte administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur de la collectivité à savoir Le
Président.*

Ce document de synthèse, qui a la même architecture que le Budget Primitif, rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il constate les résultats comptables de l'exercice.

Si le principe de sincérité budgétaire prévaut, il conduit à ne pas surestimer les recettes et ne pas sous-estimer les dépenses.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) LES DÉPENSES :

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Au total, 2 266 849,53€ ont été réalisés sur 2 644 187,88€ prévus soit un écart de -377 338,35 € (-14,3%).

Ce chapitre a atteint un niveau proche de 90% cela marque l'ajustement précis des inscriptions budgétaires pour cet exercice avec un suivi au plus près de l'évolution des dépenses.

Certains postes budgétaires ont dépassé cependant leur niveau d'inscription alors que d'autres ont émargé à la baisse voire en équivalence ; il est à noter que l'ensemble des mouvements est resté dans l'enveloppe du chapitre.

Le dépassement le plus important de ce chapitre concerne le compte « 6061 - Fournitures non stockables » (27 404,84 € soit +9,7%). Les consommations d'eau et d'électricité sont toujours difficiles à estimer puisqu'elles sont directement liées à la collecte, au traitement des eaux usées, au climat et au tarif de l'énergie.

Les autres postes sous-évalués sont les suivants :

- 617 - Études et recherches (+10 582 € soit +49,7%) en raison d'une facture d'étude reçue tardivement.
- 6226 - Rémunération d'intermédiaire et honoraires (+2 960 € soit +49,7%), en raison des frais d'avocats pour l'indemnisation des surpresseurs.
- 6135 - Location mobilière (+2 633,04 €) non estimé et lié au changement de prestataire du photocopieur.

En revanche les postes constatés à la baisse portent sur :

- 6062 - Produits de traitement (-25 424,51 € soit -26,2%) en raison d'une meilleure maîtrise des taux de traitement de produits chimiques à la station d'épuration.
- 61521 - Entretien et réparation-Bâtiments publics (Bureaux SIAPBE+ station d'épuration, -26 817,95 € soit -5,1%) en raison de frais moins importants d'entretien des postes de relevages.
- 61523 - Entretien et réparation-Réseaux (-45 831,69 € soit -38,9%) en raison d'un besoin moins important de curage et de réparation de conduites.
- 61528 - Entretien et réparation-Autres biens immobiliers (-41 203,25 € soit -4,0%) en raison de dépenses moins importantes que prévues de réparation des équipements de la station d'épuration.
- 6222 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (-16 180,44 € soit -32,4%) en raison du non-respect partiel des conditions de recouvrement de la redevance d'assainissement par le fournisseur d'eau.

- 63512 – Taxe foncière (-5 043€ soit – 84,1%) en de la taxe foncière.) **2) Charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel s'élèvent à 218 341,43€ réalisés pour 227 100,00€ prévus soit un écart de -8 758,57€ (- 3,9%).

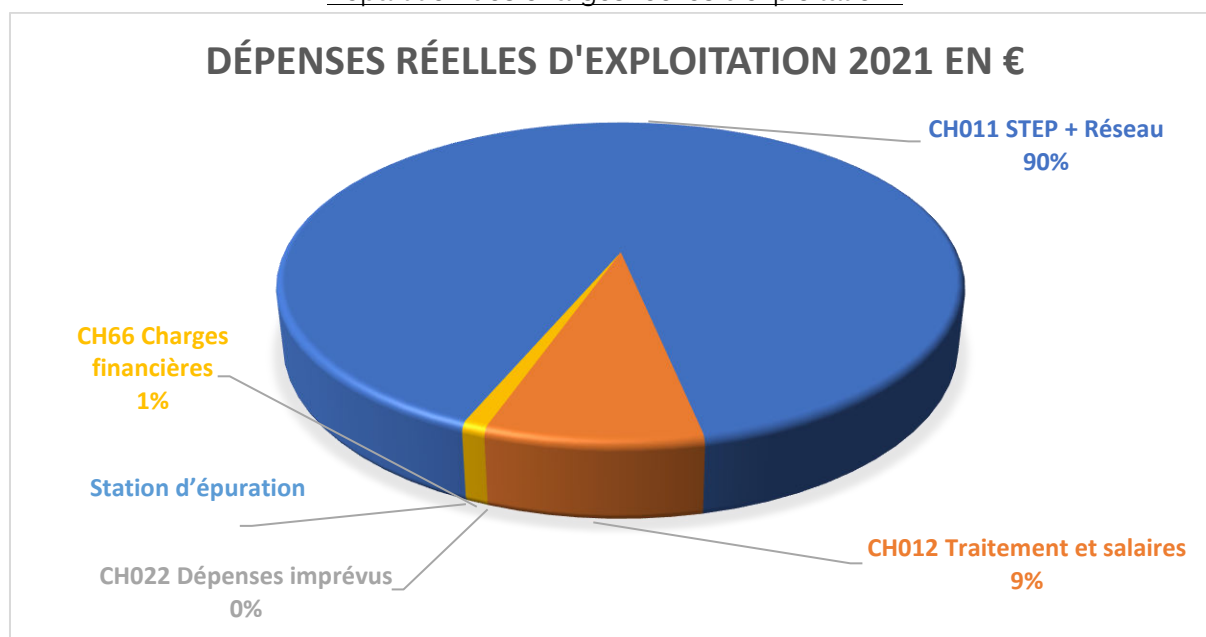
3) Autres Charges de Gestion (chapitre 65)

1,87 € sur les 10 € prévisionnels cette dépense concerne les arrondis du prélèvement à la source.

4) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Les réalisations liées aux charges de la dette s'établissent conformément aux prévisions.
232 007,86 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;
24 126,10 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette, et les I.C.N.E.

Répartition des charges réelles d'exploitation :



B) LES RECETTES

1) Redevance assainissement (chapitre 70)

Les recettes, ont atteint 2 780 115,24 € pour 1 937 000,00 € prévues, soit un écart de +843 115,24 € (+43,5%). La mise à jour des branchements non assujettis et l'augmentation de la redevance ont porté leurs fruits.

2) Les subventions d'exploitation (chapitre 74)

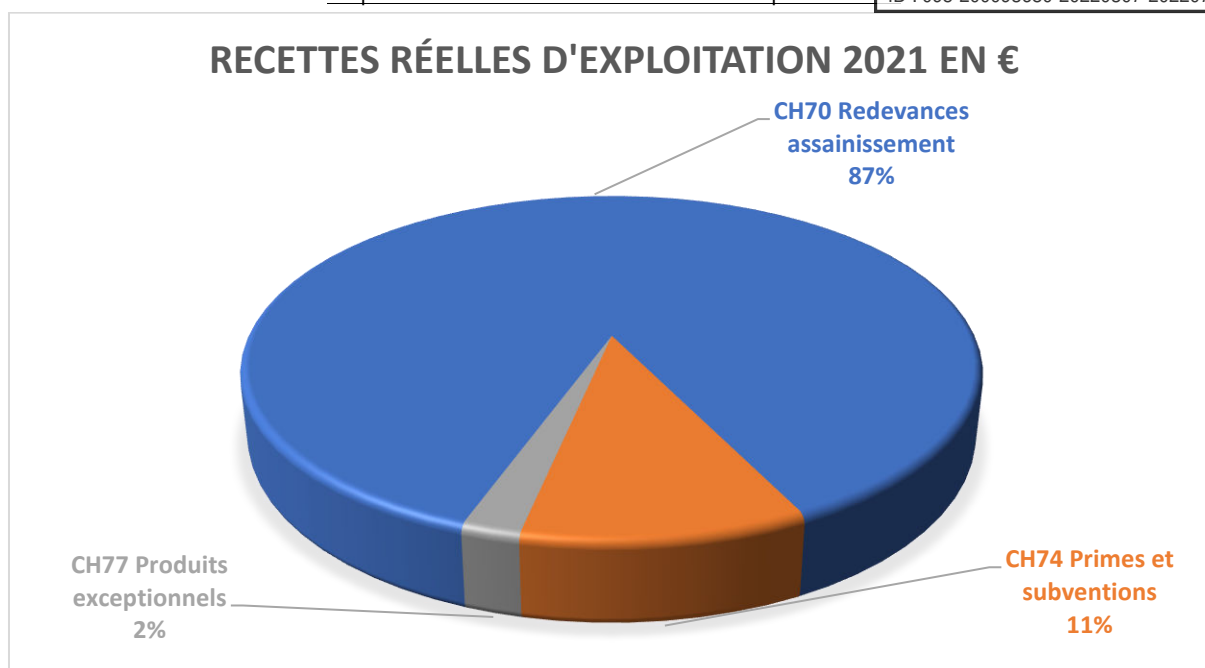
Estimées à 590 900,00 € celles-ci s'élèvent finalement à 339 208,86 € soit une diminution de -257 766,36€ (-78,5%). La prime pour épuration et le versement de subventions ont pris du retard.

3) Produits exceptionnels (chapitre 77)

Estimées à 328 200,00 € celles-ci s'élèvent finalement à 70 433,64 € soit une diminution de -251 691,14 € (-42,6%). Les suites de l'expertise des surpresseurs ne sont pas encore closes. En 2021, l'accord transactionnel avec l'exploitant a abouti à une indemnisation de 66 794,97 €.

4) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le F.C.T.V.A. n'a pas été versé cette année car la préfecture conteste les prévisions des dépenses éligibles.



II) SECTION D'INVESTISSEMENT

A) LES DEPENSES

Le volume des dépenses d'investissement pour 2021 s'élève à 1 106 039,46 € réparti de la façon suivante :

1) Les Immobilisations en cours (chapitre 23)

341 915,94 € ont été dépensés sur les 571 770,00 € prévus (-229 854,06 € soit -40,2%) pour le financement :

- Des nouveaux bureaux d'exploitation
- De la réhabilitation du poste de relevage de la station d'épuration
- Des branchements du réseaux intercommunal route de Clermont

2) Les Immobilisation corporelles (chapitre 21)

301 579,37 € sur les 559 476,41 € prévus (-257 897,04 € soit -46,1%) ont été investis sur la station d'épuration et les bureaux. Il s'agit :

- Des 14 agitateurs à économie d'énergie,
- Du dispositif d'injection de produits chimiques,
- Du classificateur à sable,
- Du véhicule électrique et d'une borne de recharge
- D'un automate pour la station d'épuration
- De vidéosurveillance
- D'un coffret électrique d'alimentation de secours.

3) Le remboursement des emprunts (chapitre 16)

232 007,86 € ont été utilisés pour le réalisé à 100% selon les prévisions.

4) Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

218 131,63 € ont été réalisés.

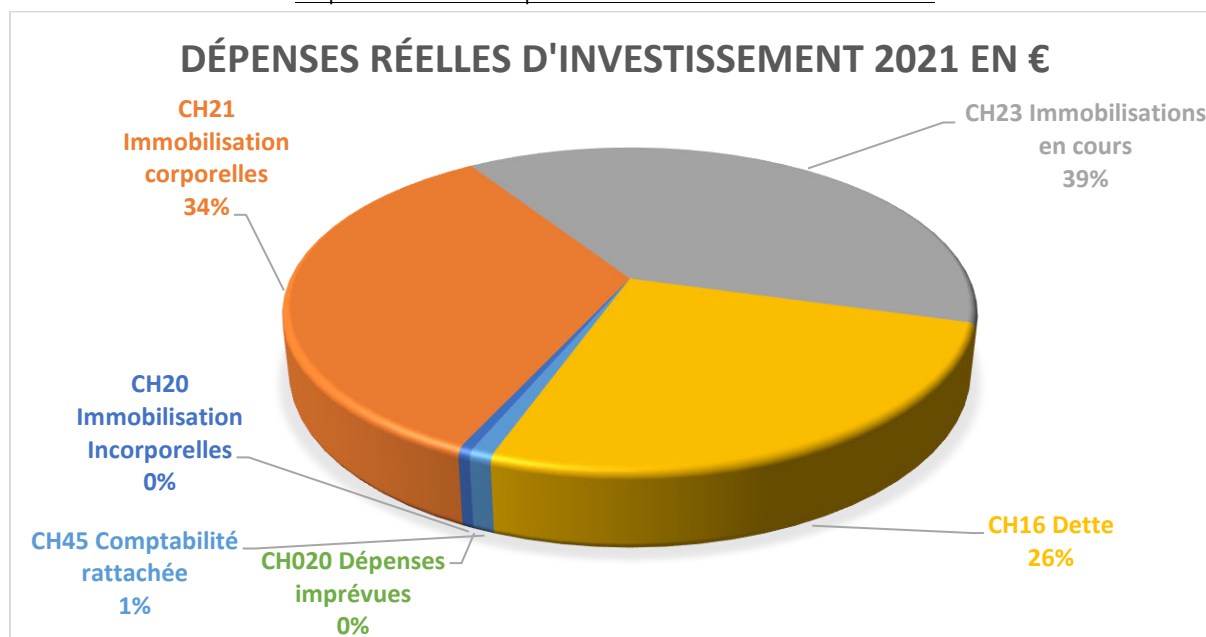
5) Les opérations pour compte de tiers (chapitre 45)

8 005,69€ de travaux ont été réalisés pour un poste de relevage sur la commune de Persan. Cette dépense s'équilibre ne recette au même chapitre.

6) Les Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

4 398,97 € sur les 6 650 € prévus (-2 251,03 € soit -33,9%) ont servi pour les licences de logiciels

Répartition des dépenses réelles d'investissement :



B) LES RECETTES

En 2021, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 440 357,19€ et se répartissent ainsi

1) Les dotations et réserves (chapitre 10)

145 278,44 € ont été perçus sur les 359 269,46 € prévus (-213 991,02 € soit -59,6%). Là aussi la préfecture a une vision divergente des comptes éligibles au F.C.T.V.A.

2) Les emprunts (chapitre 16)

Deux prêts ont été contractés cette année :

- Un de 500 000 € sur 9 années à 0,40%
- Un de 400 000 € sur 10 années à 0,55%

3) Les subventions d'investissement (chapitre 13)

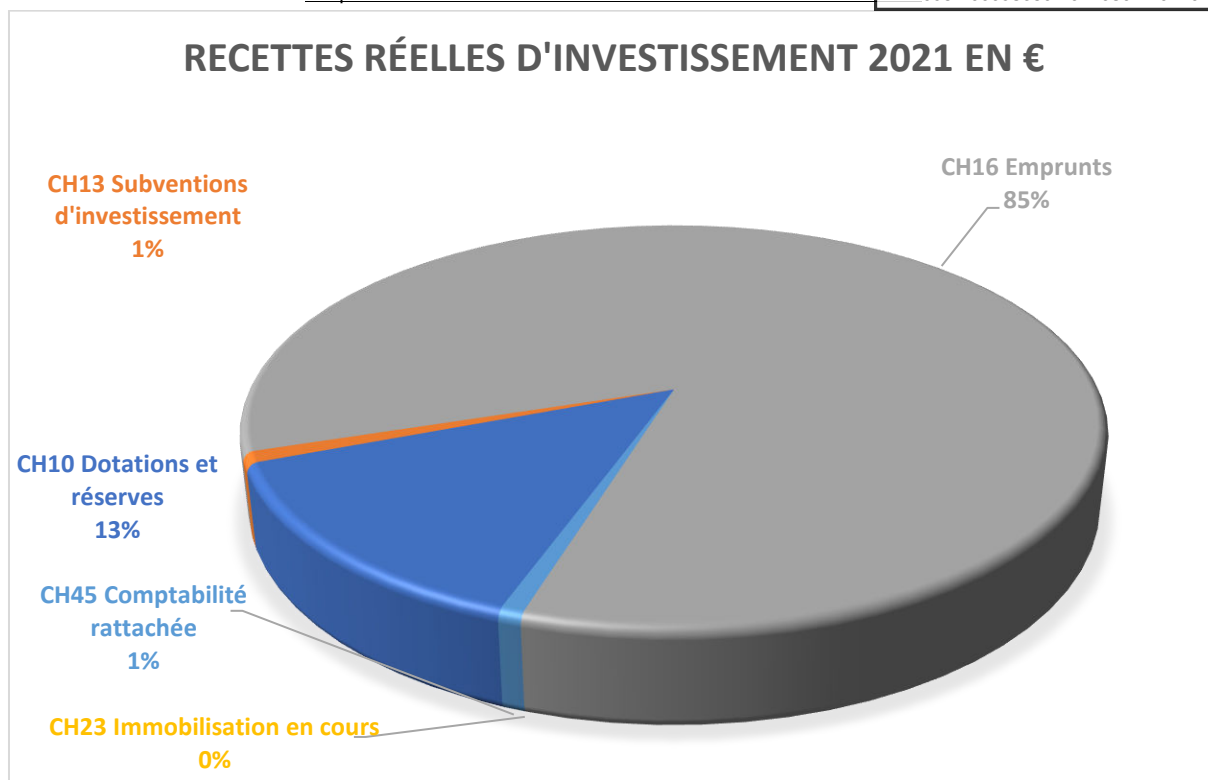
L'Agence de l'eau a versé un solde de 9 200 € d'aides pour les études de maîtrise d'œuvre des travaux boulevard Léon Blum à Beaumont-sur-Oise réalisés en 2017.

4) Les opérations pour compte de tiers (chapitre 45)

8 005,69€ ont été reçus au titre de travaux réalisés sur la commune de Persan.

2) Les amortissement des immobilisations (chapitre 040)

377 873,06€ ont été réalisés.



III) ENSEMBLE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

L'exécution du budget 2021 dégage un excédent de 854 966,71 € et un résultat de clôture de 856 946,28 €

Certifié sincère et véritable sur 5 pages, le 7 mars 2022

Jean-Marie DUHAMEL
Président du SIAPBE